



Prud'hommes et une mise à pied

Par **minipola**, le **30/04/2009** à **17:07**

Bonjour,

J'ai déposé il y a 2 semaines mon dossier aux Prud'hommes pour non paiement de salaires. En ce moment je suis en arrêt de travail jusqu'au 06 mai; Je viens de recevoir une lettre de la part de mon employeur avec une mise à pied et une convocation pour RDV concernant mon licenciement pour une faute grave (?) prévu pour le 11 mai; Que dois-je faire? Y aller au non?

Par **jrockfalyn**, le **30/04/2009** à **17:30**

Bonjour,

C'est curieux, les coïncidences...

Vous n'êtes pas obligée de vous rendre à l'entretien préalable, mais ce serait dommage : premièrement parce que ça n'empêche pas l'employeur de poursuivre la procédure de son côté et d'autre part parce que ça vous prive d'éléments d'information sur le motif du licenciement.

Cependant si vous y allez, faites vous accompagner : vous avez la faculté de vous faire assister

- soit par un autre salarié de l'entreprise (si celle-ci est dotée de représentants du personnel)
- soit par un conseiller du salarié (personne nommée par le Préfet pour assister les salariés au cours de l'entretien préalable).

Ensuite vous modifierez votre demande aux prud'hommes, en fonction des nouveaux éléments...

Par **minipola**, le **30/04/2009** à **18:35**

Merci pour votre réponse, et si mon arrêt de travail sera prolongé, la convocation reste actuelle?